

Module de formation

« Le travailleur de 1ère ligne face aux personnes en difficulté financière »

Les services de première ligne reçoivent, de plus en plus souvent, des demandes d'aide concernant des personnes surendettées. Malheureusement, les travailleurs sociaux ne disposent pas toujours de moyens d'action adéquats pour répondre à la complexité et l'urgence de ces demandes.

Conscients que les connaissances des travailleurs sociaux doivent être variées et régulièrement mises à jour, nous leur proposons un module de formation consacré à la problématique du surendettement.

Prévue sur 4 demi-journées, cette formation visera à leur fournir des informations et des outils utiles dans leur pratique professionnelle. Il ne s'agira pas de les former à la médiation de dettes mais plutôt de les aider à recevoir une personne surendettée et à la conseiller utilement en attendant une prise en charge éventuelle par un SMD.

La formation s'intéressera également à la prévention du surendettement par l'information et l'éducation à la gestion budgétaire, dans ce cadre des outils pédagogiques seront également présentés.

Objectifs

Cette formation a pour objectif de permettre aux travailleurs sociaux de :

- Comprendre la problématique du surendettement et ses conséquences
- Mieux appréhender les difficultés auxquelles sont confrontées les personnes surendettées
- S'informer sur les risques, les solutions et les législations existantes
- Disposer d'outils pour analyser la situation
- Définir la place et le rôle du travailleur social de première ligne face au surendettement
- Pouvoir orienter les personnes vers des procédures et services adéquats

Programme

1ère demi-journée :

1. Définition des objectifs de la formation
La possibilité sera donnée à chaque participant d'exprimer ses attentes et les problèmes rencontrés dans son contexte de travail.
2. Présentation du surendettement
 - Qu'est-ce que le surendettement ?
 - Quelles en sont les causes et conséquences ?
3. Présentation des procédures de recouvrement de dettes
 - Les étapes
 - Que prévoit le contrat ?
 - Recouvrement amiable et judiciaire : les acteurs

2^{ème} demi-journée :

1. Procédures de recouvrement (suite)
 - Procédure sur les biens
 - Procédures du les revenus

3^{ème} demi-journée :

1. Traitement du surendettement
 - Définition et cadre de la MD
 - Méthodologie
2. Le budget : une solution en terme préventif
 - Qu'est qu'un budget ?
 - Pourquoi faire un budget ?
 - Comment le construire ? Inventaire des différents postes du budget.
3. La médiation de dettes
 - Le plan d'apurement
 - Les limites de la procédure

4^{ème} demi-journée :

1. Le règlement collectif de dettes
 - Comment cela se passe concrètement ?
 - Plan amiable et plan judiciaire, quelles différences ?
2. Rôle du TS « généraliste »
 - Notion d'urgence
 - Problématique des insolvable
3. Quelle prévention ?
 - Le budget : une solution en terme préventif
 - Conseils pour économiser au quotidien
 - Outils pratiques
4. Evaluation de la formation